



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

SUBVENTION 2022 : ASSURANCE MALADIE DES ENFANTS

Selon disposition arrêtée par le Conseil, la Commune d'Alle attribue un subside pour l'assurance maladie des enfants. Cette subvention est valable pour chaque enfant résidant dans la Commune, dès le mois qui suit sa naissance jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle il/elle aura atteint l'âge de 16 ans. Le subside alloué est de CHF 7.- par mois et par enfant.

Le Conseil a décidé, lors de l'élaboration du budget 2013, de modifier la réglementation en la matière. Désormais, seuls les enfants au bénéfice de subsides cantonaux de caisse maladie ont droit à des subsides communaux.

Afin de valider les conditions d'octroi, vous voudrez bien vous munir de la décision d'octroi de 2022 provenant de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS Jura). Nous vous remercions d'avance de contrôler vos documents avant de vous présenter à la Recette communale, jusqu'au jeudi 20 juillet 2023.

PRÉVENTION CANICULE 2023

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a produit, comme les années précédentes, différentes brochures et dépliants qui prodiguent des conseils et des recommandations en cas de grandes chaleurs. Nous ne jugeons pas nécessaire de vous envoyer ces brochures étant donné qu'elles sont [téléchargeables sur le site de l'OFSP¹](#). Vous pouvez également les commander gratuitement sur le [shop Internet de la Confédération²](#).

ERRANCE DES CHIENS

Nous rappelons quelques dispositions de la réglementation en la matière :

- Le détenteur de chiens doit prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour assurer l'ordre public, et notamment la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques.
- Le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il l'a confié, doit constamment tenir le chien sous son contrôle.
- Il prend toutes les mesures nécessaires pour éviter que son chien morde, poursuive ou effraie de tierces personnes ou d'autres animaux.
- Il est interdit au détenteur de laisser son chien vagabonder.
- Tout chien doit être tenu en laisse sur la voie publique en milieu habité, dans les espaces ouverts au public ainsi que sur les domaines privés accessibles au public.
- Hors voie publique, le détenteur a l'obligation de tenir son chien en permanence sous contrôle ; les dispositions relatives à l'exercice de la chasse et la protection du gibier demeurent réservées.

¹<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/publikationen/broschueren/broschueren-poster-klimawandel-gesundheit/flyer-hitzetage-3-regeln.html>

²[https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_bbl/app/displayApp/\(layout=7.01-13_131_69_77_6_133&care=0024817F68691EE1B4AF22910DE40EFD&cpnum=1&cquery=*canicule*&cadvsearch=false\)/.do?rf=y](https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_bbl/app/displayApp/(layout=7.01-13_131_69_77_6_133&care=0024817F68691EE1B4AF22910DE40EFD&cpnum=1&cquery=*canicule*&cadvsearch=false)/.do?rf=y)

- Les chiens sont interdits dans les emplacements de jeux pour enfants, dans les pataugeoires, sur les cimetières et dans les complexes scolaires, à l'exception des chiens pour personnes handicapées tenus en laisse.
- Les chiens ne sont pas autorisés dans les commerces de denrées alimentaires, les laboratoires, cuisines et locaux à usage public ; ils peuvent accéder aux bars, cafés et restaurants avec l'accord du tenancier.

Demeurent réservées les mesures administratives et les dispositions pénales du règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens du 8 juillet 2004.

JOURNÉE DES AÎNÉ-E-S

La sortie des personnes âgées est fixée au mercredi 20 septembre 2023.

ÉLEVATION DU DEGRÉ D'INCENDIE

En raison de l'absence de précipitations substantielles depuis le 17 mai dernier et de l'épisode de bise qui a asséché la litière, nous vous informons que le degré de danger d'incendie en forêt a été élevé à un niveau de **danger « marqué » (degré 3)** sur l'ensemble du territoire cantonal. Il est assorti d'un appel à la plus grande prudence pour faire du feu en forêt et à proximité.

Le [site internet de l'Office de l'environnement](#)³, le site internet de la Confédération dédié aux incendies de forêt (<http://www.danger-incendie-foret.ch/>) et l'application MétéoSuisse tiennent à jour le niveau de danger d'incendie en forêt. Les deux sites de la Confédération seront actualisés à la mi-journée.

Nous vous invitons donc à tenir compte du niveau actuel de danger d'incendie de forêt dans le cadre de vos activités et restons à votre disposition pour tout complément.

EAU POTABLE – UTILISATION PARCIMONIEUSE

Le manque persistant de précipitations pluviales précarise l'approvisionnement de nos sources de Fregiécourt et de Charmoille.

Malgré les apports d'eau de secours dont bénéficie notre Commune afin d'assurer une alimentation normale, l'Autorité communale encourage les usagers à faire preuve de modération dans leur consommation d'eau potable.

L'eau est un bien précieux qu'il y a lieu de préserver et, en cette période estivale, chaque litre doit être utilisé à bon escient.

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL

SUCCÈS INDIVIDUELS 2022 - 2023 SUR LES PLANS SPORTIF, MUSICAL ET CULTUREL

Pour la trente-quatrième édition, le Conseil communal organisera une rencontre afin de marquer, à titre symbolique, les succès remportés de juillet 2022 à juin 2023.

³ <https://www.jura.ch/feuxforet>

Si durant le deuxième semestre 2022 et le premier semestre 2023, vous avez remporté un titre au niveau sportif, musical ou culturel et désirez en être récompensé-e, nous vous invitons à vous inscrire au moyen du bulletin ci-dessous. Les prix seront décernés lors de la prochaine Fête du village.

✂ -----

Bulletin d'inscription à envoyer au Secrétariat communal, Place de la Gare 1, Case postale 59, 2942 Alle, ou à glisser dans la boîte aux lettres extérieure de la Mairie, jusqu'au vendredi 21 juillet 2023 au plus tard.

NOM & PRÉNOM.....ÂGE.....

ADRESSE/DOMICILE.....

SUCCÈS MÉRITOIRES

Sportif

Musical

Culturel

Cantonal

Romand

Fédéral

Catégorie

Junior

Actif/Active

RANG..... NOMBRE DE PARTICIPANTS.....

GENRE DE DISCIPLINE.....

DATESIGNATURE.....